

<b>Zeitschrift:</b>	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
<b>Herausgeber:</b>	Société de communication de l'habitat social
<b>Band:</b>	51 (1978)
<b>Heft:</b>	9
<b>Artikel:</b>	Nos lecteurs nous écrivent... : une lettre du syndic de Renens
<b>Autor:</b>	Naegele, R.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-128111">https://doi.org/10.5169/seals-128111</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **Nos lecteurs nous écrivent... Une lettre du syndic de Renens**

Monsieur le Rédacteur en chef,  
L'excellent article de MM. R. et K. Hofmann, «Rénovation d'une ferme à Renens, dans le cadre d'un plan de quartier» (5/1978), suscite quelques remarques de notre part, que nous vous prions très vivement de porter à la connaissance de vos lecteurs.

Renens, ambitieuse cité de la banlieue ouest-lausannoise, fait depuis bientôt vingt ans l'objet d'un aménagement systématique fondé sur la recherche de l'équilibre entre l'initiative émanant des propriétaires et les vues d'une équipe d'urbanistes de métier au service de l'exécutif.

C'est ainsi que nous cherchons à donner sa structure définitive au vaste secteur «En Broye», couvrant un ensemble de parcelles de plus de 40 000 m<sup>2</sup> et régi, actuellement, par les seules dispositions du règlement sur le plan d'extension de 1945, permettant de construire des villas en implantation et ordre libres, ce qui signifie, dans notre cas, n'importe où.

L'illustration choisie par les auteurs (il

ne s'agit pas d'un plan original de notre part) montre une esquisse datant du 7 mars 1968, époque où une demande déposée en bonne et due forme par des propriétaires visait à déclasser ce secteur et à lui donner un statut similaire à celui du quartier voisin «En Florissant» (indice d'utilisation: 1,2).

Ce n'est pas sur la base de cette esquisse, mais sur celle d'un autre plan-masse à l'origine duquel fut un architecte, lui-même mandaté par un groupe de promotion, que certains pourparlers ont été menés entre 1970 et 1973. Les projets prévoyaient toujours de l'habitat collectif à forte densité ( $k = 0,76$ , 270 hab./ha.).

En janvier 1973, la Municipalité décida de reprendre l'étude du secteur, cette fois sur la base d'un habitat de moyenne densité groupant de petits bâtiments de trois et quatre niveaux ainsi que des maisonnettes juxtaposées ( $k = 0,45$ , 150 hab./ha., voir illustration). C'est dans cette étude qu'aurait dû s'inscrire le projet de MM. Hofmann, jetant ainsi les bases d'un aménagement

d'ensemble qui aurait eu comme atouts un site tout à fait remarquable ainsi que la possibilité de réaliser un habitat individuel groupé très demandé, mais dont la réglementation est encore pratiquement inexistante dans toute la région. Sur le plan de la solution d'ensemble, nous ne sommes pas plus avancés aujourd'hui qu'en 1973, les propriétaires préférant procéder à l'échelon individuel — l'effort du groupe réuni autour de MM. Hofmann étant la seule exception positive.

Ce que nous avons tenu à souligner ici, c'est qu'aucun plan de quartier officiel — et rien ne ressemblant à des tours ni à des barres — n'a jamais vu le jour dans ce secteur, et que nous continuerons à essayer de rallier ceux des propriétaires qui n'auraient pas préféré morceler leurs biens, dans l'idée d'une réelle mise en valeur de ce secteur.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, l'expression de notre considération distinguée.

**Direction des travaux,  
R. Naegele, syndic.**

